



Catalogue de formations

La pédagogie au cœur de notre approche

La formation continue du personnel et de l'organe d'administration d'un organisme d'assurance devient essentielle à mesure de l'évolution technique et réglementaire que connaît le secteur depuis de nombreuses années.

Depuis 2013, Actuelia assure la formation de nombreux acteurs du secteur de l'assurance dans les domaines actuariels, de gouvernance, de gestion des risques... Fort de son expertise, Actuelia s'engage à proposer des formations en cohérence avec le niveau d'exigence minimal requis tout en adaptant son discours à la nature et à l'ampleur des activités de chacun.

Son équipe d'actuaire consultants, pragmatiques et pédagogues dispose de la compétence nécessaire afin de proposer à chaque entité d'assurance un plan de formation adapté et répondant à l'ensemble de ses objectifs.

Dans ce cadre, Actuelia, vous propose des cycles de formation sur les sujets assurantiels en fonction de niveau de compétences des stagiaires (initiation à perfectionnement). Nos formations s'adressent aux Actuaires, Directeurs Financiers, Comptables, Conseil d'administration et à l'ensemble des intervenants sur les sujets assurantiels.

Nos actuaires disposent de l'ensemble des qualités requises pour assumer de telles formations par leur expérience avec de nombreux organismes sur des sujets divers (Solvabilité 2, ORSA, tarification ...)



PARC
D
FORM

La Directive Solvabilité 2

La notion de compétence de l'organe dirigeant est inscrite dans plusieurs articles de fond des textes réglementaires. Les Règlements Délégués évoquent cette notion dans l'article 273 « Exigences de compétence et d'honorabilité » et la Directive 2009/138/CE évoque les exigences de compétence dans l'article 42.

Article 42 de la Directive « Exigences de compétence et d'honorabilité applicables aux personnes qui dirigent effectivement l'entreprise »

« Les entreprises d'assurance et de réassurance veillent à ce que toutes les personnes qui dirigent effectivement l'entreprise ou qui occupent d'autres fonctions clés satisfassent en permanence aux exigences concernant leurs qualifications, connaissances et expérience professionnelles sont propres à permettre une gestion saine et prudente (compétence) »

Article 273 des règlements délégués « Exigences de compétence et d'honorabilité »

2) « L'évaluation de la compétence d'une personne comprend une évaluation de ses diplômes et qualifications professionnelles, de ses connaissances et de son expérience pertinente dans le secteur de l'assurance ou dans d'autres secteurs financiers ou en entreprises ; elle tient compte des différentes tâches qui lui ont été confiées et, selon le cas, de ses compétences dans les domaines de l'assurance, de la finance, de la comptabilité de l'actariat et de la gestion »

3) « L'évaluation de la compétence des membres de l'organe d'administration, de gestion ou de contrôle tient compte des différentes tâches confiées à chacun de ces membres afin d'assurer une diversité de qualifications, de connaissances et d'expériences propres à garantir une gestion et une supervision professionnelles de l'entreprise »

La réforme Solvabilité 2 repose sur une approche nouvelle de l'organisation et de la supervision des organismes d'assurance dont les principes peuvent être complexes. Par ailleurs, la réforme prévoit un renforcement des prérogatives et de la responsabilité du Conseil d'Administration. La mise en œuvre de cette nouvelle approche nécessite ainsi un accompagnement au changement qu'Actuelia vous propose d'initier par la déclinaison d'un plan de formation adapté à destination des interlocuteurs clés, du management et des administrateurs.

Depuis le 1^{er} janvier 2016, il est demandé, a minima, à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, aux deux dirigeants effectifs et aux quatre responsables de fonctions clés de disposer de connaissances solides concernant des domaines clés pour la gestion d'un organisme d'assurance, à savoir :

- Connaissance du marché de l'assurance
- Stratégie d'entreprise et modèle économique
- Système de gouvernance
- Cadre et disposition réglementaire
- Analyse financière
- Analyse actuarielle

Les solutions d'Actuelia

Actuelia vous propose d'établir un plan de formation personnalisé pour répondre plus précisément à vos attentes. La formation sera ensuite réalisée par de véritables experts et praticiens dans leurs domaines disposant d'une bonne connaissance du marché et des évolutions de la réglementation.

Le cabinet Actuelia vous propose trois types de formations :

- Formation standard des collaborateurs ou des membres de l'organe d'administration
- Formation sur mesure avec exercice de mise en pratique
- Coaching individuel ou collectif sur un domaine particulier

Afin de répondre à cette problématique, le plan de formation fera l'objet d'une convention de formation. Par ailleurs, les compétences acquises par les interlocuteurs clés (management, administrateurs, ...) pourront servir de justificatifs à la compétence de chacun – principe du « fit and proper » (« Compétences et honorabilité »).

Les avantages du plan de formation Actuelia

- Des formations pour tous les niveaux, et classées de niveau 1 à niveau 10 selon le niveau technique
- Réparties en 3 thèmes majeurs
 - o Assurances (Panorama, Assurance vie, Assurance non-vie, Réglementation, etc.)
 - o Solvabilité 2 (Pilier 1, Pilier 2, Pilier 3, ORSA, Gouvernance, Fonction Clés, ...)
 - o Techniques actuarielles (Méthodes de provisionnement, Modèles financiers, Tarification, Analyse stochastique, etc.)
- Des formateurs experts dans le domaine enseigné et reconnus pour leur pédagogie
- Les formations proposées peuvent être modifiées afin de s'adapter au cas particulier de chaque entreprise d'assurances

L'expertise d'Actuelia

L'équipe Actuelia vous propose d'établir conjointement avec vous un plan de formation personnalisé à vos besoins.

L'équipe d'Actuelia, composée d'une dizaine de consultants, accompagne ses clients dans leur mise en conformité Solvabilité 2, en mettant l'accent sur la précision et la pédagogie. Sa vision globale du marché lui permet d'adopter des solutions sur mesure et proportionnées. Actuelia accompagne plus d'une soixantaine d'organismes assurantiels sur les problématiques ORSA, Qualité des données, mise en transparence des actifs, rédaction de politiques écrites, organisation de la gouvernance et mise en place de fonction actuarielle et fonction gestion des risques.

Nous offrons plus que de l'Actuariat-conseil, nous vous proposons un partenariat technique au service de votre stratégie.

COURS
DE
FORMATION



ACTUELIA

12, Avenue de la Grande Armée

75017 Paris

Tél. : 01 85 08 08 42

www.actuelia.fr

Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux : 

Actuelia intervient sur vos missions dans toute la France. Actuelia s'est doté d'outils et d'approches permettant le travail collaboratif à distance tout en maintenant la proximité nécessaire à la réalisation de vos missions.

Objectifs

- Maîtriser et comprendre les différentes étapes afin de construire le Besoin Global de Solvabilité – en particulier sur les différents placements
- Comprendre les différents mécanismes et enjeux relatifs à l'évaluation prospective de sa solvabilité
- Être en mesure de formaliser son appétence au risque

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

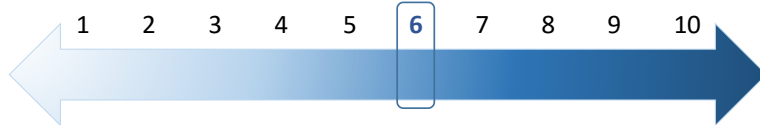
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Base de comptabilité des assurances
- Connaissances basiques sur les investissements financiers
- Connaissances basiques sur Solvabilité 2

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges et travaux pratiques (2h)

Plan de la formation

1. Solvabilité 2

- A. Objectifs
- B. Les 3 piliers

2. La formule standard

- A. Le SCR Marché
- B. Le SCR Contrepartie
- C. Le BSCR
- D. Le SCR Opérationnel
- E. Le SCR
- F. La Risk Margin

3. ORSA : Besoin Global de Solvabilité

- A. Identification des risques et mesure du capital ORSA
- B. Analyse des risques de la formule standard
- C. Identification de nouveaux risques

4. ORSA : Analyse prospective

- A. Suivi continu de la solvabilité
- B. Évaluation prospective

5. Stress tests

6. Appétence et pilotage de risques

- A. Définition de l'appétence au risque
- B. Décomposition en budget de risques
- C. Exemples de modification d'allocation d'actifs

7. La gestion des investissements dans les politiques écrites

8. Conclusion

Objectifs

- Maîtriser et comprendre les différentes nouveautés de Solvabilité 2
- Comprendre les différents mécanismes d'établissement du bilan prudentiel et d'évaluation des fonds propres sous Solvabilité 2
- Être en mesure de calculer un SCR

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

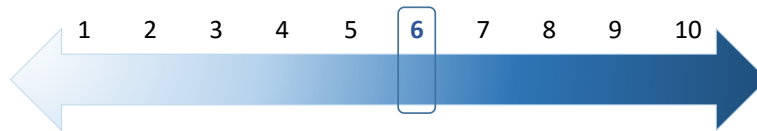
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Base de comptabilité
- Connaissances sur Solvabilité 2

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges et travaux pratiques (2h)

Plan de la formation

4. Solvabilité 1 : les limites du cadre actuel d'évaluation

- A. Rappel
- B. Les raisons du changement
- C. Construction de la réforme

5. Solvabilité 2 : un nouveau cadre réglementaire pour les assureurs européens

- A. Objectifs
- B. Les 3 piliers

6. La formule standard

- A. Le bilan prudentiel
- B. Calcul du SCR
 - a. SCR intangible
 - b. SCR Marché
 - c. SCR contrepartie

- d. SCR Santé
- e. SCR Non vie
- f. BSCR
- g. SCR Opérationnel
- h. SCR Ajustement
- i. MCR

- C. Le calcul de la marge de risque
- D. Résultats, indicateurs et sensibilités

9. Un premier pas vers l'ORSA

- A. L'évaluation du Besoin Global de Solvabilité
- B. L'analyse prospective de la solvabilité
- C. L'étude de la mesure dans laquelle le profil de risque peut s'écarter des hypothèses qui sous-tendent la formule standard

10. Les attentes de l'ACPR

Objectifs

- Disposer de connaissances approfondies sur le pilier 2 et 3 de la Directive
- Comprendre les principaux enjeux de la Gouvernance au sens de Solvabilité 2
- Connaître l'ensemble des rapports et états quantitatifs à remettre annuellement et trimestriellement

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

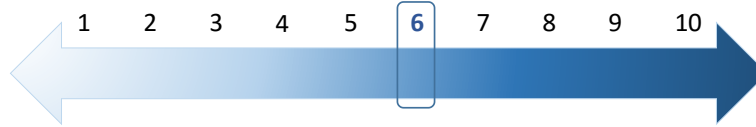
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances basiques sur Solvabilité 2
- Bases en analyse financière

Durée et format de la formation

- La durée de cette formation peut être adaptée en fonction du cas particulier de chaque entité d'assurance.
- Cette formation s'articule sous la forme de présentation magistrale, séances de questions-réponses et cas pratique.

Plan de la formation :

1. Solvabilité 2 : Un nouveau cadre réglementaire pour les assureurs européens

- A. Contexte
- B. Quelques rappels
- C. Les 3 piliers de Solvabilité 2

A. Le Pilier 2 : Les exigences qualitatives et la supervision

- B. Les fonctions clés et les politiques écrites
- C. La compétence et l'honorabilité
- D. Pratique de l'ORSA
- E. Rôle des élus dans le cadre de Solvabilité 2

3. Le Pilier 3 : Information du public et du superviseur

- a. Communication
- b. Des états quantitatifs validés par l'AMSB
- c. Rapport régulier au contrôleur
- d. Les autres reportings
- e. Conversion en XBRL

4. Conclusion

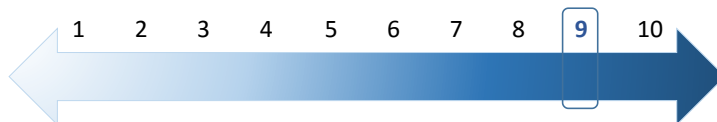
Objectifs

- Appréhender l'utilité de l'Embedded Value
- Comprendre les grands principes et le fonctionnement de cette notion
- Connaitre l'avancement du marché sur le sujet

A qui s'adresse en particulier cette formation ?

- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Aux membres de la Direction Générale ou Financière
- Aux Directions et Responsables des Risques, de la Conformité ou du Contrôle interne

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances générales sur l'assurance
- Base d'analyse financière

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale des sujets gravitant autour de l'embedded value
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

Plan de la formation

1. Définition et aspects techniques

- Actif net réévalué
- Valeur actuelle In Force business
- Hypothèses principales
- Modélisation du compte technique
- Problématiques
 - Assurance non vie
 - Assurance vie

2. Enjeux liés à la communication

- Règles
- Variation d'Embedded Value
- Comment choisir les hypothèses ?

7. L'utilisation actuelle de l'embedded value

11. Vers une harmonisation européenne des principes

- Initiative du CFO Forum
- Liste minimale de sensibilités à présenter

12. Retour d'expérience

- État des lieux
- Taux d'actualisation
- Valorisation des options
 - Les approches
 - Les résultats
- Exigence de capital

13. Conclusion

Objectifs

- Maîtriser et comprendre les différentes étapes afin de construire le Besoin Global de Solvabilité
- Comprendre les différents mécanismes et enjeux relatifs à l'évaluation prospective de sa solvabilité
- Être en mesure de formaliser son appétence au risque

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

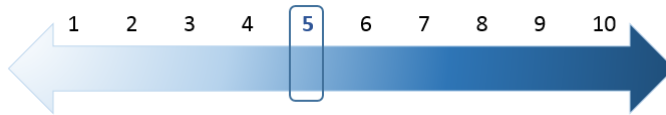
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Base de comptabilité
- Connaissances basiques sur Solvabilité 2

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges et travaux pratiques (2h)

Plan de la formation

8. De Solvabilité 1 à Solvabilité 2

- Généralités
- Calcul de la Marge de Solvabilité
- Les raisons du changement
- La structure de la nouvelle Directive

9. L'essentiel du Pilier 1 : Les exigences quantitatives

- L'évaluation du bilan économique
- Le calcul du SCR
- Les nouveaux indicateurs introduits
- Rôle et responsabilités des administrateurs dans l'évaluation du pilier 1

10. L'essentiel du Pilier 2 : Les exigences qualitatives de gestion du risque

- Système de gouvernance
- La gouvernance de l'ORSA
- Rôle et responsabilité des administrateurs dans la mise en œuvre des exigences de gestion du risque

14. L'ORSA : À la recherche du Besoin Global de Solvabilité

- Changement de métrique
- Étude de la mesure dans laquelle les paramètres propres à l'entité s'écartent des hypothèses sous-tendant la formule standard
- Prise en compte de nouveaux risques non pris en compte dans la formule standard

15. L'ORSA : Analyse prospective et l'appétence au risque

- Suivi continu de la solvabilité
- Évaluation prospective par le business plan
- Indicateurs pour la validation de la stratégie
- Stress tests
- Appétence aux risques

16. Conclusion

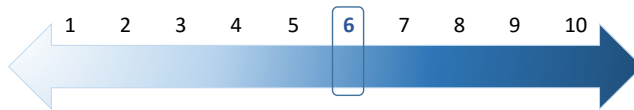
Objectifs

- Comprendre les principaux mécanismes pour l'établissement d'un tarif pour les branches santé
- Etre en mesure de connaître sommairement les principaux modèles de tarification utilisés pour les branches collectives et individuelles

A qui s'adresse en particulier cette formation ?

- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Aux membres de la Direction Générale ou Financière
- Aux collaborateurs du service souscription

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances de base en assurance santé

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale des sujets gravitant autour de la tarification santé
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

Plan de la formation

- | | |
|--|---|
| 3. Introduction | 17. L'importance de la segmentation dans la tarification |
| 4. Mise en place d'un contrat collectif A. Réglementation B. Contrats responsables | 18. Calcul d'une prime pure |
| 5. Les mécanismes de remboursement d'un frais de soin A. Sécurité Sociale B. Exemple d'une prestation C. Le format des garanties | 19. Analyse de la concurrence |
| 6. Les principes de la tarification santé sur base tête par tête A. Calcul de prime B. Frais d'acquisition | 20. Les méthodes de tarification d'un contrat collectif sur compte de résultat |
| | 21. La réassurance |
| | 22. Gestion et suivi technique des contrats A. Impact du provisionnement B. Le suivi |

Objectifs

- Comprendre les principales notions de comptabilité
- Maîtriser les indicateurs de performance d'un organisme d'assurance
- Comparaison de l'analyse financière entre la directive Solvabilité 1 et Solvabilité 2

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

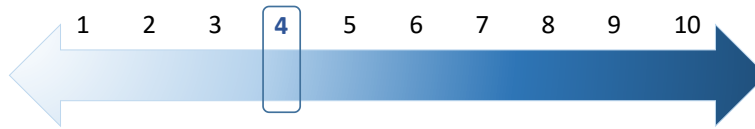
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances sommaires en comptabilité

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges et travaux pratiques (2h)

Plan de la formation :

1. Introduction

2. Quelques notions de comptabilité

- A. Définitions
- B. Présentation du bilan simplifié d'un organisme d'assurance
- C. Présentation du compte de résultat simplifié d'un organisme d'assurance
- D. Les différents types d'actifs
- E. Les placements
- F. Les provisions techniques

2. Les prestations d'assurances

- F. La charge de sinistres
- G. Les Provisions pour Sinistre A Payer
- H. Les Provisions Dossiers/Dossiers
- I. Les méthodes statistiques

3. Solvabilité 1 vs Solvabilité 2

- a. Rappel sur Solvabilité 1
- b. La marge de solvabilité sous Solvabilité 1
- c. Les limites de Solvabilité 1
- d. La réforme Solvabilité 2

4. Conclusion

Objectifs

- Maîtriser la comptabilisation des actifs et passifs sous IFRS 4 Phase 2
- Etre en mesure de comparer les différentes normes d'évaluation d'un contrat d'assurance

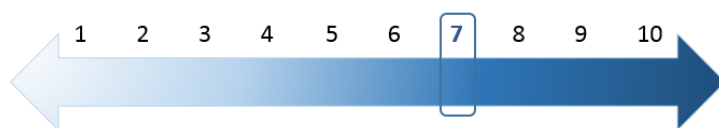
À qui s'adresse en particulier cette formation ?

- Aux membres de la Direction Générale
- Aux services compatibles de l'entité d'assurances
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Base de comptabilité
- Connaissances en analyse financière

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale.

Plan de la formation

11. Introduction

- A. Réglementaire
- B. Cadre conceptuel
- C. Application à l'assurance

B. IFRS 4 Phase 2

- a. *Évaluation d'un contrat d'assurance*
- b. *Marge de service contractuelle*
- c. *Analyse du résultat et des variations de provision*

12. Comptabilisation des actifs

- A. Les valeurs mobilières
- B. Dépréciation
- C. Autres sujets
 - a. *Immobilier*
 - b. *OPCVM*
 - c. *Incorporels*
- D. De IAS 39 vers IFRS 9

23. Comparaisons avec les différentes normes d'évaluation d'un contrat d'assurance

- A. Les principaux écarts entre les provisions en normes actuelles, IFRS4 Phase 1 et 2, Solvabilité 2
- B. Analyser la performance dans différents référentiels : exemple de vie

13. Comptabilisation des passifs

- A. IFRS 4 Phase 1
 - a. *Classement des contrats*
 - b. *LAT*
 - c. *Comptabilité reflet*

24. Conclusion

Objectifs

- Comprendre les grands principes de la comptabilité
- Maîtriser l'analyse actuarielle afin de pouvoir évaluer la performance de la compagnie

A qui s'adresse en particulier cette formation ?

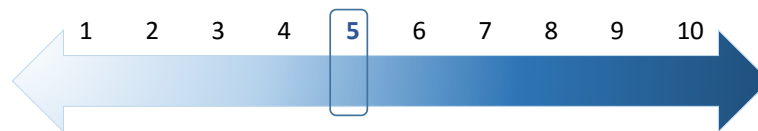
- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Aux membres de la Direction Générale ou Financière
- Aux Directions et Responsables des Risques, de la Conformité ou du Contrôle interne

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances de base sur Solvabilité II

Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale.
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

Plan de la formation

7. Introduction

8. Notions liées à la vie d'un contrat d'assurance

- D. Contractualisation
- E. Réception de la prime/de la cotisation
- F. Couverture

9. Entre observation et anticipation

- A. Notions de comptabilité, structure de l'information
 - a. Définitions – Comptabilité
 - b. Bilan simplifié d'un organisme d'assurance
 - c. Compte de résultat simplifié
- B. Observation et anticipation du résultat
 - a. Anticiper le résultat
 - b. Back-testing

14. Liquidation et provisions

- A. Survenance de sinistre et déclaration du sinistre en non-vie
- B. Provision pour sinistre à payer
- C. Les provisions techniques courantes
- D. Méthodes statistiques de provisionnement
- E. Passage sous Solvabilité 2

5. Analyse de la tarification à partir du ratio de sinistralité

6. Conclusion

Objectifs

- Mettre en évidence les modalités pratiques de déploiement de la fonction gestion des risques
- Préciser les attentes réglementaires en matière de gestion des risques
- Apporter un éclairage plus général sur les prochaines échéances Solvabilité 2

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

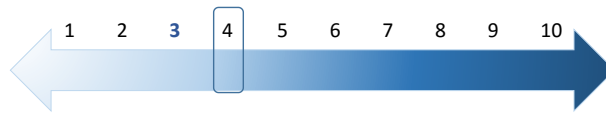
- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Aux membres de la Direction Générale ou Financière
- Aux Directions et Responsables des Risques, de la Conformité ou du Contrôle interne

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances de base sur Solvabilité II (Pilier II)

Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale des sujets gravitant autour de la gestion des risques.
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

Plan de la formation

10. Principes généraux de la gouvernance et des 4 fonctions clés

- Les 3 piliers de Solvabilité 2
- Principes généraux de la gouvernance
- Les fonctions clés de Solvabilité 2
- Compétences et honorabilité

11. Fonction Gestion des risques au sens de la Directive Solvabilité 2

- Rôle et responsabilité de la fonction gestion des risques
- Périmètre des risques à considérer par la fonction
 - Périmètre des risques
 - Évaluation des risques
- La politique écrite sur la gestion des risques
- Organisation de la fonction pour un groupe

25. Prise en compte des spécificités de l'organisme dans la mesure des risques SCR

- Changement de métrique pour la mesure des risques
- Calibrage spécifique des risques financiers et techniques pour l'ORSA
Ouverture vers le Besoin Global de Solvabilité et intégration des nouveaux risques

26. Le rapport ORSA

- Suivi de la Solvabilité
- Évaluation prospective
- Stress test et appétence

Objectifs

- Connaître les principaux intervenants dans le monde de l'assurance en France
- Comprendre la spécificité du cycle de production inversé
- Comprendre les grands concepts de la tarification en assurance et du provisionnement

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

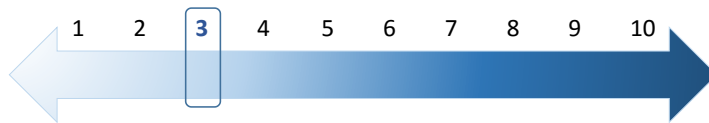
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux opérationnels souhaitant disposer d'une vue d'ensemble du secteur de l'assurance en France

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Aucune

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges et travaux pratiques (2h)

Plan de la formation

15. Introduction

16. Le monde de l'assurance et ses intervenants

- A. Définition
- B. Les différentes entités de l'assurance
- C. Panorama de l'assurance en France
- D. La réassurance
- E. Les distributeurs
- F. Les commissaires aux comptes

4. Mise en pratique par l'exemple

- A. Le contexte législatif et réglementaire
- B. Données financières
- C. Une approche technique et financière

5. Conclusion

17. Problématique de cycle inversé de production

- A. Inversion du cycle de production
- B. Segmentation
- C. L'aléa moral
- D. La prime d'assurance
- E. La tarification en assurance individuelle
- F. La tarification en assurance collective
- G. Le provisionnement

Objectifs

- Disposer de connaissances de base sur les reporting actuels issus de la directive Solvabilité 2
- Comprendre les raisons ayant conduit à une réforme du cadre prudentiel Européen
- Connaître l'ensemble des rapports et états quantitatifs à remettre annuellement et trimestriellement

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

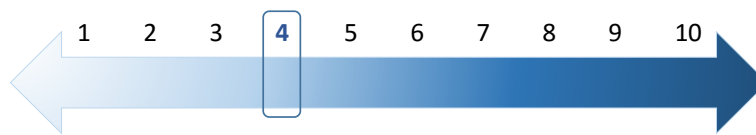
- Aux personnes assurant la remise des reportings auprès de l'ACPR
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances basiques du cadre réglementaire historique (Solvabilité 1)
- Connaissances sommaires sur Solvabilité 2

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges (2h)

Plan de la formation :

5. Introduction / Calendrier

A. Solvabilité 1 : les reportings

- B. Rappel sur Solvabilité 1
- C. Le rapport de Solvabilité 1
- D. Documents à remettre pour un organisme d'assurance
- E. Rappel sur les frais de gestion
- F. Les raisons du changement

6. La Formule standard

- J. Le bilan prudentiel
- K. Le calcul du SCR
- L. Résultats et indicateurs

5. Le Pilier 2

- a. Les fonctions clés et les politiques écrites
- b. Le rapport ORSA

6. Le Pilier 3

- a. Les éléments de communication à l'ACPR
- b. Les éléments de communication au public
- c. Le contenu du RSR
- d. Le contenu du SFCR
- e. Les états préparatoires
- f. Enjeu de la conversion xbrl

7. Conclusion

Objectifs

- Appréhender la place de la fonction actuarielle au sein du système de gouvernance
- Positionner les missions de la fonction actuarielle (notamment sur le provisionnement, la qualité des données, la souscription, la réassurance,...)
- Comprendre les enjeux et la granularité du rapport de la fonction actuarielle à produire

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

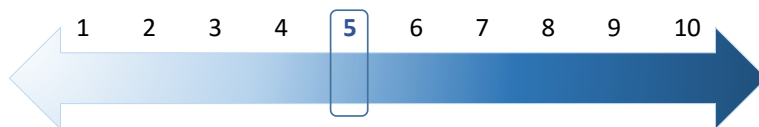
- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Aux membres de la Direction Générale ou Financière
- Aux Directions et Responsables des Risques, de la Conformité ou du Contrôle interne

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale.
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

Plan de la formation

12. Le contexte Solvabilité 2

- A. Rappel des objectifs de Solvabilité 2
- B. Présentation des trois piliers de la directive

13. La fonction actuarielle dans sa structure organisationnelle

- G. L'interaction de la fonction avec sa structure organisationnelle
 - a. La place de la fonction dans l'organisme
 - b. Les droits et devoirs de la fonction
 - c. L'interaction avec les autres fonctions
 - d. Le cas de la sous-traitance

- H. La fonction actuarielle dans le système de gestion des risques
 - a. Les politiques écrites
 - b. La contribution aux travaux de l'ORSA

18. Les missions de la fonction actuarielle

- a. La frontière des missions et l'émission d'avis
- b. Travaux sur les provisions techniques
- c. Travaux sur la souscription
- d. Travaux sur la réassurance
- e. Travaux sur la qualité des données

27. Le rapport actuariel

- a. Les principes clés
- b. Proposition de plan pour le rapport (Bonnes pratiques – Contenu des parties)

28. La mise en place de la fonction : comment l'organiser ?

29. Conclusion et dernières actualités autour de la fonction actuarielle

Objectifs

- Compréhension des raisons ayant conduit à une réforme du cadre prudentiel Européen
- Présentation des grands principes des trois piliers de la directive Solvabilité 2
- Maîtrise des attentes de la Directive envers les acteurs d'un organisme d'assurance

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

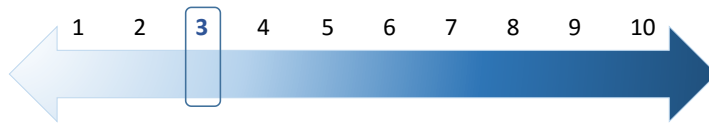
- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration
- Aux membres de la Direction Générale
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaire de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Base de comptabilité
- Base en système de gouvernance

Durée et format de la formation

- La durée de cette formation est variable en fonction des attentes et besoin de l'entité d'assurance et peut s'étaler sur un maximum de 3 jours

Plan de la formation :

19. Solvabilité 1 : Les limites du cadre actuel d'évaluation

- Rappel sur Solvabilité 1
- Calcul de la Marge de Solvabilité
- Les raisons du changement
- La construction de la réforme

4. Le Pilier 2 : Les exigences qualitatives de gestion du risque

- Les fonctions clés et les politiques écrites
- La compétence et l'honorabilité
- Pratique de l'ORSA
- Rôle des élus dans le cadre de Solvabilité 2

20. Solvabilité 2 : Un nouveau cadre réglementaire pour les assureurs européens

- Objectifs de Solvabilité 2
- Les 3 piliers de Solvabilité 2

5. Le Pilier 3 : Information du public et du superviseur

- Communication
- Des états quantitatifs validés par l'AMSB
- Rapport régulier au contrôleur
- Les autres reportings
- Conversion en XBRL

21. Le Pilier 1 : Les exigences quantitatives

- Généralité
- Le bilan prudentiel
- Le calcul du SCR
- Résultats et indicateurs

6. Conclusion

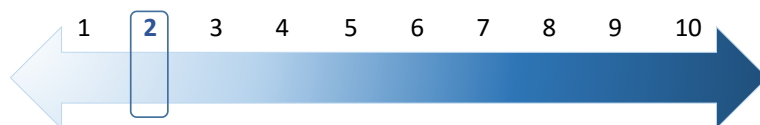
Objectifs

- Disposer d'un aperçu du marché de l'assurance en France
- Comprendre les spécificités des garanties santé et prévoyance
- Disposer d'une introduction à la comptabilité d'assurance et à l'analyse financière

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

- À l'ensemble des membres du Conseil d'Administration

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Aucun

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuares de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Durée et format de la formation

- Cette formation a une durée de 6h et se présente sous forme de présentation magistrale (4h) et d'échanges et exemples (2h)

Plan de la formation

1. Le paysage de l'assurance en France

- Définition de l'assurance
- Rappel historique
- Les différentes entités de l'assurance
- Panorama de l'assurance en France
- Les activités des mutuelles
- La réassurance
- Les distributeurs
- Les tables de mortalité

2. L'assurance Santé

- Vocabulaire
- La Sécurité Sociale
- Le système de santé en France
- L'ANI
- Tarifification

3. La prévoyance

- Définitions
- L'incapacité / invalidité
- Les tables de mortalité
- Les risques décès
- Remarques

30. Comptabilité et fiscalité

- Définitions
- Les Bilan et compte de résultat simplifiés
- Les types d'actifs
- Les placements
- Les provisions techniques
- La fiscalité

31. Solvabilité 1

- Le cadre réglementaire
- La marge de solvabilité
- Les rapports
- Les états réglementaires
- Les limites de Solvabilité 1

Objectifs

- Disposer de connaissances de base en comptabilité d'assurances
- Comprendre les principales méthodes déterministes de provisionnement
- Connaître les méthodes stochastiques usuelles de provisionnement

À qui s'adresse en particulier cette formation ?

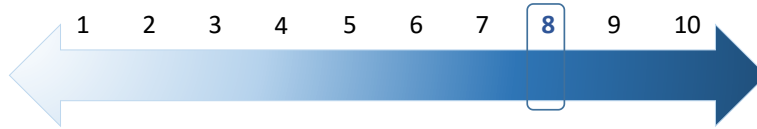
- Aux actuaires de l'entité d'assurance
- Aux équipes inventaires d'une entité d'assurance non vie
- Aux responsables et opérationnels incarnant les fonctions clés « Gestion des risques » et « Actuariat »

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur le sujet.

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Mathématiques de l'assurance
- Provisionnement
- Mathématiques financières

Durée et format de la formation

- Cette formation s'articule sur deux jours sous la forme de présentation magistrale (6h) et de travaux pratiques / mise en application (8h)

Plan de la formation :

7. Quelques notions de comptabilité

- A. Définition
- B. Bilan simplifié d'un organisme d'assurance
- C. Provisions techniques Non Vie

8. Méthodes stochastiques de provisionnement

- a. Le Bootstrap
- b. Modèle de Mack

8. Méthodes déterministes de provisionnement

- M. La charge de sinistres
- N. Provision pour sinistre à payer et les provisions dossier
- O. Notion d'exercice de survenance
- P. Méthode Chain Ladder
- Q. Autres méthodes reposant sur les facteurs de développement

9. Le Best Estimate en Non Vie

10. Conclusion

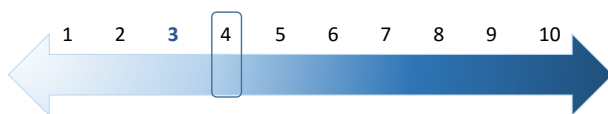
Objectifs

- Maîtriser les grands principes de la tarification non-vie
- Connaître les types d'indemnisation liés aux sinistres graves corporels
- Comprendre les mécanismes de l'assurance non-vie

A qui s'adresse en particulier cette formation ?

- Aux responsables de la fonction clé « Actuariat »
- Aux Directions et Responsables Techniques
- Au service souscription

Quel est le niveau de difficulté de cette formation ?



Quels sont les prérequis nécessaires avant d'assister à cette formation ?

- Connaissances de base sur la tarification

Les formateurs

L'ensemble des formateurs sont actuaires de formation et disposent d'un niveau approfondi dans le domaine enseigné.

En outre, les formateurs ont eu l'occasion d'accompagner à de nombreuses reprises différents organismes d'assurance sur la réalisation de travaux de la fonction actuarielle.

Durée et format de la formation

- Cette formation se déroule sur une journée de 7h et s'articule sous forme d'une présentation magistrale (5h) et de travaux pratiques (2h).
- Tout au long de la formation, les participants seront libres d'intervenir et d'échanger avec le formateur pour partager sur leur expérience ou approfondir certains sujets

Plan de la formation

14. Introduction

15. Les principes de tarification

- A. Calcul de la prime d'assurance
- B. Le modèle Coût – Fréquence
- C. Prise en compte de l'anti-sélection et de l'aléa moral
- D. Segmentation de la population assurée
- E. Exemples de variables tarifaires
- F. Prise en compte des chargements et taxes

3. Les sinistres corporels

- A. L'indemnisation des victimes de dommages corporels
- B. Les avantages et inconvénients de la rente
- C. Les avantages et inconvénients du capital
- D. Les récentes évolutions réglementaires

32. Exemple de suivi technique

- A. La tarification sur la base des comptes de résultats
- B. Calcul des indexations tarifaires annuelles
- C. Impact du provisionnement
- D. Le suivi du portefeuille et de la sinistralité
- E. Les indicateurs clés de suivis

33. Conclusion